

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

Objet :

**Tarification caveaux  
d'occasion Cimetière**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**27 novembre 2025**

Et que la convocation avait été faite le

**19 novembre 2025**

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 novembre 2025

**DEL\_20251126\_27**

**29**

**20** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre

**23** Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE  
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT  
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS  
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Françoise HAFFRAY

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

**Absents :** David PELON - Didier NOUZILLEAU -  
Cécile NICOLAS Michel CONANEC - Aurélie LE  
GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2223-1 et suivants relatifs aux cimetières et opérations funéraires ;

VU le règlement communal du cimetière adopté par délibération du 22 juin 2022 ;

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 18 novembre 2025

Considérant la possibilité de proposer, en complément des concessions nouvelles, des caveaux funéraires d'occasion (ayant fait l'objet d'une reprise ou d'une remise en état), afin d'optimiser l'utilisation du terrain communal et de répondre à la demande des administrés ;

Considérant que ces caveaux, après réhabilitation, sont parfaitement aptes à accueillir de nouvelles inhumations et permettent une offre plus diversifiée aux familles ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de mise à disposition et le tarif applicable à la cession de ces caveaux, selon leur capacité (1, 2 ou 3 places) ;

Acte publié et certifié exécutoire le 05/12/2025

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_27-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1 :** De mettre en vente des caveaux funéraires d'occasion, remis en état par la commune, de capacité 1, 2 ou 3 places.

**Article 2 :** De fixer le prix de cession de ces caveaux comme suit :

- Caveau 1 place : 280 euros
- Caveau 2 places : 505 euros
- Caveau 3 places : 720 euros

**Article 3 :** De préciser que ces caveaux sont cédés dans le cadre d'une concession funéraire (d'une durée de 15 ou 30 ans, renouvelable selon les dispositions du règlement du cimetière).

**Article 4 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2025 Préfet le :  
Reçu par M. le Sous Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié le :  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_27-DE

*[Signature]*  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

